



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023

Date de la convocation : 11/12/2023

Nombre de conseillers : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Etaient présents : Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme BOONE Monique, Mr Julien MERCIER, Mr Rémi HENNETTE, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mme LIEVENS Christine, Mr FRAIM Laurent, Mr BRANLY Damien, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline

Absents excusés Mme TUFFIER Corinne donne procuration à Mme LIEVENS Christine, Mr VERHAEGEN André donne procuration à Francis MILLEVILLE, Mme PLAYS Anne-Sabine donne procuration à Valérie RUBY, Mr BRANLY Damien donne procuration à Mr PEREZ Sylvain - Mme HECQ Marianne

Etaient absents : MME EL FARIS Catherine, Mr DELANNOY Michel, Mr PERILLIAT François

Procès-verbal de la réunion du 15/12/2023

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 30/11/2023. Le procès-verbal de la réunion du 30/11/2023 est adopté donc à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Anne-Sabine PLAYS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1 – DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de l'élaboration du budget primitif, le montant des crédits ouverts au chapitre 012 « charges de personnel » était de 712 500,00€. Les dépenses totales réalisées su 1/01/2023 au 31/12/2023 sont de 722 502.25€ soit de 10 002.25€ au-delà des crédit ouverts, ce qui représente 1.4% des crédits du chapitre 012.

Cela s'explique par plusieurs motifs :

- Régularisation d'un avancement d'échelon non pris depuis avril 2021.
- Binôme nouvel agent administratif
- Remplacement agent en arrêt depuis septembre
- Divers autres remplacements

Afin de pouvoir honorer les mandats de paiement, la commune doit ajuster ses crédits.

Monsieur le Maire propose de virer 10 500€ du chapitre 011 « charges à caractère général » au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

| | | | | |
|----------------------------|-----|---|-------------|--|
| Dépenses de fonctionnement | 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 10 500,00 € | Ajustement des crédits pour les charges de personnel |
| Dépenses de fonctionnement | 011 | Charges à caractère général | 10 500,00 € | |

Le Conseil Municipal Par voix 15 POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 15 VOTANTS

DECIDE de procéder à ces modifications.

2- APPROBATION TRAVAUX ECOLE ET SUBVENTION RTE

La ligne électrique à deux circuits 400 000 volts entre Avelin et Gavrelle a été mise en service à la fin de l'année 2021. Ce projet s'accompagne d'un fonds spécifique qui permet de financer des actions de développement économique local durable et d'aménagement du territoire.

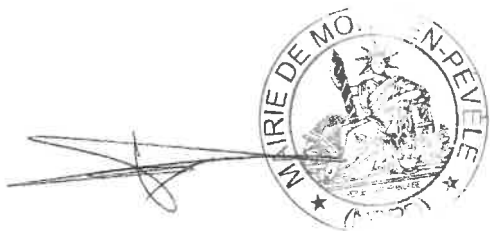
Le comité stratégique a octroyé en novembre 2022 une enveloppe nouvelle par commune de 18 295€ initialement pour des projets favorisant la transition écologique et énergétique ; la nature des projets éligibles a été élargie depuis le comité de pilotage du 10 octobre 2023.

Il est proposé d'utiliser cette enveloppe pour financer le changement des menuiseries à l'école, bâtiment du cycle 2 (15 fenêtres). Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche globale de rénovation des bâtiments, permettra d'assurer un meilleur confort aux élèves et enseignants.

La commune de Mons en Pévèle assure RTE du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ou défection des cofinancements par une augmentation de sa part d'autofinancement.

Par voix 15 POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 15 VOTANTS

Sylvain PEREZ



Le Maire

Valérie RUBY-DHELIN

La Secrétaire de Séance

